



VILLE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 FEVRIER 2024

Nombre de conseillers municipaux
en exercice : 33

En vertu de l'article L.2131-1 du
C.G.C.T.,

Le Maire du Pecq certifie que la
convocation à la présente séance a été
adressée aux conseillers municipaux en
date du 31 janvier 2024

et atteste que le présent document a
été publié par voie électronique le

15 FEV. 2024

transmis en Sous-Préfecture le

13 FEV. 2024

et qu'il est donc exécutoire.

Le Maire,

Laurence BERNARD

Présents : Mme BERNARD, Maire, M. DOAN, Mme WANG, M. AMADEI,
Mme DESFORGES, M. SIMONNET, M. FOURNIER, Mme DE BROSSES,
M. PRACA, Maires-Adjointes,
Mme JOURDRIN, Mme BESSE, M. BESSETTES, Mme CLARKE, M. LEPUT,
Mme SERIEYS, M. LELUBRE, Mme WEILL-LOGEAY,
M. MANUEL, Mme MAMBLONA-AMIEZ, M. KADDIMI, Mme MORAINÉ,
M. HULLIN, M. FRANÇOIS, M. CHARLES, Mme THEBAUD, M. BIZET,
Mme HERBERT, Conseillers Municipaux,

Pouvoirs :

M. GALPIN, pouvoir remis à Mme JOURDRIN
Mme BEHA, pouvoir remis à Mme DESFORGES
Mme CAMPION, pouvoir remis à Mme DE BROSSES
M. SIMONIN, pouvoir remis à M. SIMONNET
M. BUYS, pouvoir remis à Mme THEBAUD

Absents : Mme DE CHABOT

Secrétaire de séance : M. PRACA

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de
Madame Laurence BERNARD, Maire. Le quorum est atteint. Installation
d'une nouvelle Conseillère Municipale. Le procès-verbal de la séance du 20
décembre 2023 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés.
La séance est levée à 22h30.

N° 24-1-11

OBJET

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES - ANNEE 2024

M. PRACA indique que chaque année, la Ville attribue des soutiens financiers aux associations locales exerçant des missions d'intérêt général et oeuvrant au moins en partie sur le territoire de la Ville dans la limite des crédits ouverts au Budget Primitif.

Il présente au Conseil Municipal les subventions qu'il est proposé d'accorder aux associations pour l'année 2024 et précise que les subventions auparavant versées par la Ville en faveur du handicap ou de la sauvegarde de l'enfance ou de l'adolescence sont désormais versées par le CCAS.

Vu l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Finances - Ressources Humaines - Administration
Générale du 29 janvier 2024,

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés :

Etant précisé que ne prennent pas part au vote :

Pour l' US PECQ : M. MANUEL et Mme SERIEYS

Pour le CSMP : Mme BESSE

Pour la Maison Pour Tous : Mmes CLARKE, THEBAUD et MAMBLONA-AMIEZ

Pour le Souvenir Français : MM. FOURNIER, FRANÇOIS et Mme WANG

Pour l' UNC : MM. FOURNIER, PRACA et FRANÇOIS

DECIDE d'accorder les subventions suivantes aux associations et établissements mentionnés ci-dessous :

NOM DE L'ASSOCIATION	Alloué en 2023	Alloué en 2024
UNION SPORTIVE DU PECQ	130 000 €	130 000 €
CLUB SPORTIF MUNICIPAL DU PECQ	9 500 €	9 500 €
YACHT CLUB DU PECQ	6 000 €	6 000 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE PIERRE ET MARIE CURIE	100 €	200 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE JEAN MOULIN	100 €	200 €
MAISON POUR TOUS	265 000 €	259 000 €
THÉÂTRE MUSICAL DU PECQ	760 €	760 €
COMPAGNIE DU CHAT	450 €	500 €
AUDIOTHEQUE BOUCLE DE SEINE	300 €	300 €
FOYER SOCIO-EDUCATIF JEAN MOULIN	200 €	200 €
A.P.E.L. SAINTE ODILE	200 €	200 €
LE SOUVENIR FRANÇAIS	50 €	50 €
UNION NATIONALE ANCIENS COMBATTANTS	500 €	500 €
AMICALE DES ANCIENS DE LA 2EME D.B.	50 €	50 €
ACCOMP. SUPPORT SOINS PALLIATIFS YVELINES	600 €	750 €
C.O.S.P.	53 000 €	53 000 €
TOTAL GENERAL	466 810 €	461 210 €



Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Laurence BERNARD

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20240207-24-1-1-DE
Date de télétransmission : 13/02/2024
Date de réception préfecture : 13/02/2024